

Image not found or type unknown



Comment divorcer à l'amiable

Par **falbala**, le **07/11/2008 à 17:24**

bonjourr
queles sont les formalités pour divorcer lorsqu'il n'y a pas de biens et d'enfants en commun
nest on pbligé de prendre un avocat?
r
merci de vos réponses

Par **Marion2**, le **07/11/2008 à 17:37**

Bonjour,
Oui, vous êtes dans l'obligation d'avoir recours à un avocat, mais vous pouvez prendre un avocat commun si vous souhaitez un divorce à l'amiable.

Par **jeetendra**, le **07/11/2008 à 19:33**

bonsoir, pour aller dans le sens de ce que Laure a dit, le recours à un avocat est obligatoire, j'ai écrit un article sur le divorce par consentement mutuel sur legavox.fr ou accueil d'experatoo, lisez le, cordialement